

Communiqué de presse

Le 12 janvier 2012

GMF, en partenariat avec l'Agence du Service Civique, apporte son soutien aux jeunes volontaires

Aider les plus démunis, accompagner des personnes handicapées ou à mobilité réduite, sensibiliser différents publics au respect de l'environnement, s'impliquer dans les missions d'aide aux populations victimes de catastrophe naturelle ou dans des causes citoyennes comme la lutte contre toutes les formes de discrimination, ... autant de missions dans lesquelles 15.000 jeunes volontaires en Service Civique se sont engagés en 2011. Ils seront 25.000 en 2012, auprès d'associations, d'ONG, de collectivités territoriales, d'établissements publics, en France ou à l'international. L'engagement de ces jeunes leur permet d'acquérir de l'expérience professionnelle et de valoriser ainsi auprès de leur futur employeur leur mission de Service Civique.

GMF, qui a pris de nombreux engagements en faveur du respect des valeurs humaines, sociales et environnementales, souhaite affirmer sa position d'entreprise responsable et solidaire en proposant aux volontaires en Service Civique une assurance habitation complète à un tarif préférentiel : deux mois de cotisation offerts sur la 1^{ère} année de leur assurance Habitation. Cette action est l'objet du partenariat en faveur des jeunes volontaires que viennent de signer Martin Hirsch, président de l'Agence du Service Civique et Patrice Forget, directeur général délégué du groupe GMF.

Par cette offre d'assurance Habitation, GMF souhaite aider dans leur engagement ces jeunes courageux et altruistes, aux revenus modestes, face à leurs responsabilités dans la vie courante, en particulier en service civique.

Une assurance Habitation qui assure bien plus que le logement

L'assurance propose des garanties indispensables afin de permettre aux jeunes en mission de Service Civique(*) de se consacrer aux autres en toute sérénité :

- Une garantie Responsabilité Personnelle étendue au monde entier
- Une assurance des biens en France (*incendie, dégâts des eaux, vol, bris de vitre...*)
- Un tarif vraiment avantageux et adapté à la situation du jeune en mission

(*) Sur présentation de leur contrat d'engagement ou de leur carte de Service Civique.

Créé par la loi du 10 mars 2010, **le Service Civique** qui se déroule sur une période de 6 à 12 mois, offre aux jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager et de vivre une expérience utile pour les autres et pour eux, dans le cadre de missions reconnues prioritaires pour la Nation.

L'action de GMF en faveur du Service Civique s'inscrit dans le cadre du mécénat noué avec Parcs Nationaux de France (PNF) depuis 2008 sur le thème *"la nature en partage"*, dont l'objectif initial est de faciliter l'accès des parcs aux personnes en situation de handicap.

En 2011, GMF a souhaité étendre son aide à l'accessibilité sociale à travers un mécénat de compétence avec PNF, dans le but d'accompagner et de faciliter la mise en œuvre du Service Civique pour la protection de la nature dans les parcs nationaux.

Elle octroie également aux jeunes en Service Civique dans les parcs un soutien financier de 100 euros par mois sur les frais divers liés à leur mission (hébergement, habillement...) - *en complément des aides de l'État (446 €/mois) et de la structure qui les accueille (101 €/mois -)*.

En outre, en réponse à un besoin exprimé par PNF, GMF propose désormais à ces jeunes, détachés de leur domicile et dans l'obligation de s'assurer, une assurance Habitation appropriée.

Entreprise citoyenne, c'est ainsi que GMF a décidé de prolonger encore son engagement en faveur du Service Civique, en proposant dès janvier 2012, une assurance habitation à un tarif préférentiel à l'ensemble des jeunes volontaires durant leur mission de Service Civique.

À propos de...

L'Agence du Service Civique

Présidée par Martin Hirsch, l'Agence du Service Civique est un groupement d'Intérêt public, dédié au Service Civique et créé par le décret n°2010-485 du 12 mai 2010. Elle réunit l'État, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE), l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) et l'Association France Volontaires.

L'Agence a notamment pour mission de promouvoir et valoriser le Service Civique auprès des publics concernés, des organismes d'accueil et d'orientation des jeunes, des entreprises et d'animer le réseau des jeunes volontaires en Service Civique.

Responsable des Partenariats : Alix Armanet – 01 40 45 97 77 – alix.armanet@service-civique.gouv.fr

www.service-civique.gouv.fr

GMF

GMF, assureur de référence de tous ceux qui sont au service du public, est l'un des tout premiers assureurs de particuliers en France. Sa vocation est d'accompagner les personnes et leur famille au quotidien et d'assurer leur avenir durablement et en toute sécurité.

Mutuelle d'assurance, GMF s'attache à conjuguer l'esprit de solidarité avec l'efficacité d'une entreprise moderne. Elle ne cesse d'innover pour proposer des services performants adaptés aux besoins diversifiés de ses sociétaires. Le respect et l'attention qu'elle leur porte se traduisent dans sa signature de marque : GMF, Assurément humain.

Ancrée dans des valeurs de solidarité, GMF accompagne aussi de nombreux projets, notamment en faveur du développement durable, dont le partenariat avec Parcs nationaux de France (PNF) en est un des exemples concrets.

www.gmf.fr

Contacts presse :

Agence du Service Civique :

Patrick Chanson – 01 40 45 97 14 – patrick.chanson@service-civique.gouv.fr

GMF :

Marie-Dominique Pilard – 01 47 54 11 55 – mdpilard@gmf.fr